

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2118

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Champ Dolin - Bouclage sud - Création d'une voie nouvelle - Demande d'individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Inscrit dans l'ancien programme d'aménagement d'ensemble Mi-Plaine, un projet de voie nouvelle relie la rue du Champ Dolin à la rue Urbain le Verrier. Les terrains d'assiette de cette voie ont été acquis dans le cadre de cette ancienne opération. Ils sont constitués d'une bande de 15 mètres de largeur sur 700 mètres de longueur.

L'annulation de l'opération PAE Mi-Plaine, par délibération du conseil de Communauté n° 2002-0661 en date du 9 juillet 2002, conséquence d'un jugement du tribunal administratif, a suspendu la réalisation des travaux.

Pour autant, cette voie doit desservir un lotissement d'activités sur lequel se sont récemment implantées deux sociétés, Ecovert et Pomona. Leur accès provisoire est assuré par un aménagement sommaire d'une demi-chaussée en impasse sur le tracé de la voie future. Il s'agit maintenant de réaliser le maillage de cette voie avec le réseau existant dans un profil définitif.

Cette opération a fait l'objet d'une inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 lors du conseil de Communauté du 12 juillet 2004.

Le conseil de Communauté est saisi pour valider la proposition d'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant de 1 620 000 € correspondant aux études et aux travaux d'aménagement.

Circuit décisionnel : le pôle politique des déplacements a donné un avis favorable à la poursuite de ce projet le 7 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0661 en date du 9 juillet 2002 et celle en date du 12 juillet 2004 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'une voie nouvelle bouclage sud Champ Dolin à Saint Priest pour un montant de 1 620 000 €.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains, opération création d'une voie nouvelle bouclage sud Champ Dolin, pour un montant total de 1 620 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 2004 : 10 000 €,
- 2005 : 520 000 €,
- 2006 : 1 090 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,